



**AGENCE  
DU NUMÉRIQUE  
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 



## Doctrine d'urbanisation

### Annexe – Politique d'accès aux données du ROR

## Modèle d'exposition 2.4

Répertoire national de l'offre et  
des ressources en santé et  
accompagnement médico-social  
(ROR)

Statut : Finalisé | Classification : Publique | Version : V1.0



**SOMMAIRE**

**PREAMBULE** ..... 2

**OBJET** ..... 2

**LEXIQUE** ..... 3

**LES NIVEAUX DE CONFIDENTIALITE DES DONNEES DE DESCRIPTION D'OFFRE** ..... 4

*Trois niveaux de confidentialités sur les données de description d'offre* ..... 4

*Niveau de confidentialité des données pour les établissements sanitaires et les structures de ville (hors cabinet)* 5

*Niveau de confidentialité des données pour cabinets de ville* ..... 5

*Niveau de confidentialité des données pour les établissements Médico-sociaux et les structures de coordination* 6

*Cas des données de contact* ..... 6

*Cas des unités sensibles* ..... 7

**LES PROFILS D'ACCES AUX DONNEES DU ROR** ..... 8

*Quatre profils d'accès aux données du ROR* ..... 8

*La matrice d'attribution des profils* ..... 8

**Documents de référence**

[Réf. 1] Programme ROR - Doctrine d'urbanisation

[Réf. 2] Spécification fonctionnelle et technique d'accès aux données du ROR (CSD) : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/repertoire-ror> document « modalités d'accès aux données du ROR v2.4 »

[Réf. 3] Programme ROR – Modèle d'exposition V2.4 : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/repertoire-ror> document « Modèle d'exposition - Données communes aux échanges v2.4 »

## PREAMBULE

### Intégration à l'espace de confiance ROR

Le service numérique en santé qui souhaite consommer des données du ROR doit s'inscrire dans l'espace de confiance national du ROR. Les conditions et modalités d'intégration dans le cercle de confiance sont décrites sur G-NIUS.

### Conformité aux spécifications des web services d'accès aux données du ROR

Les services de consommation des données du ROR reposent sur des transactions génériques communes aux secteurs du sanitaire et du médico-social. Les spécifications fonctionnelles et techniques (Réf. 2] de ces transactions sont disponibles sur le site de l'ANS.

Le service numérique en santé qui souhaite consommer des données du ROR développe les API de consommation selon ces documents et teste ses développements sur la plateforme de tests PLATINES disponible en ligne.

### Profils d'accès aux données

Chaque service numérique en santé se voit attribuer un profil d'accès aux données du ROR lors de son intégration dans le cercle de confiance du ROR en fonction de la typologie de ses utilisateurs et de la finalité du service. Le profil d'accès définit les données auxquelles le service numérique en santé pourra accéder via les API ROR.

### Obligation de respecter la politique d'accès aux données

La politique d'accès est mise en œuvre par le ROR qui diffuse les données.

Lorsqu'il consomme les données du ROR, le service numérique en santé transmet le profil d'accès ROR qui lui a été attribué au moment de son intégration dans l'espace de confiance ROR. Il accède ainsi aux données associées à ce profil.

Si le service numérique en santé donne accès à des utilisateurs qui ont un profil plus restreint que celui qui lui a été attribué, alors il est de sa responsabilité d'appliquer la politique d'accès. Le service numérique en santé associe un profil d'accès ROR aux utilisateurs de son application conformément à la Politique d'accès aux données du ROR.

## OBJET

Le présent document est une annexe à la doctrine d'urbanisation des ROR à destination des services numériques en santé et a pour objet de préciser le cadre d'accès et de consommation des données du ROR.

Il présente les profils d'accès aux données du ROR, identifiées dans le modèle d'exposition, et les couples rôle métier/profil utilisateur associés à ces profils et véhiculés dans les transactions synchrones.

L'Agence du Numérique en Santé se réserve la possibilité de les modifier à tout moment notamment pour prendre en compte les modifications techniques du ROR ou à la suite d'une modification de la législation applicable. Les représentants légaux des services numériques en santé seront informés de ces modifications.

## LEXIQUE

**ANS** : Agence du Numérique en Santé.

**Cercle de confiance** : ensemble des services numériques en santé qui dialoguent avec le ROR de façon interopérable et sécurisée et qui partagent la même politique d'accès aux données (droits d'accès aux données du ROR).

**Modèle d'exposition** : Le modèle d'exposition décrit l'organisation des données de descriptions de l'offre. Il structure ces données, c'est-à-dire qu'il les hiérarchise, les ordonne et les type.

**Nomenclatures** : valeurs normalisées pour décrire l'offre.

**Offre de santé** : ensemble de soins ou de services dispensés par une structure de santé (un établissement sanitaire, un établissement ou service social et médico-social, une structure de ville).

**Profil d'accès aux données** : regroupement de données permettant d'afficher les données aux utilisateurs en cohérence avec leurs habilitations.

**Services numériques en santé** : logiciels informatiques qui consomment les données du ROR via des flux d'échanges automatisés.

**Transaction génériques / API (application programming interface ou « interface de programmation d'application »)** : interface entre deux applications différentes afin qu'elles puissent communiquer entre elles.

## LES NIVEAUX DE CONFIDENTIALITE DES DONNEES DE DESCRIPTION D'OFFRE

### Trois niveaux de confidentialités sur les données de description d'offre

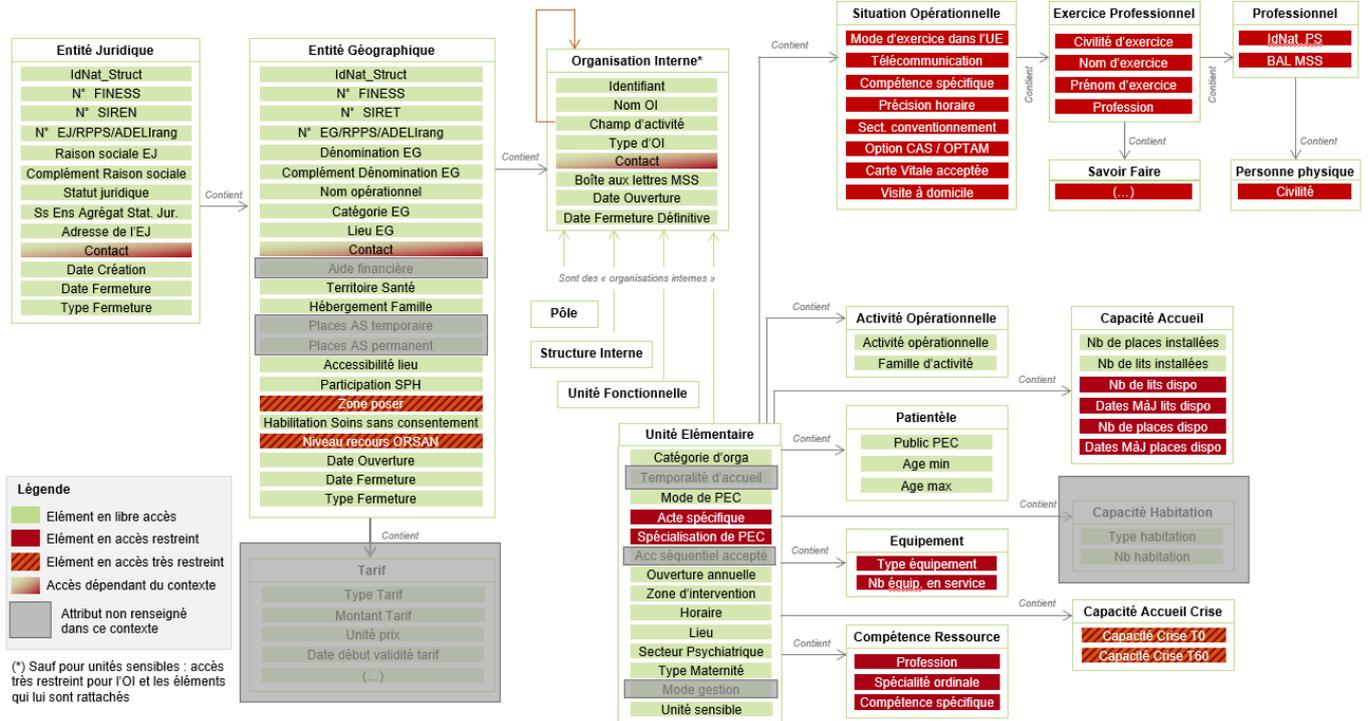
Le modèle d'exposition décrit les objets utilisés pour exposer l'offre de santé entre le ROR et un service numérique. Dans le modèle d'exposition, on distingue trois niveaux de confidentialité des données :

- **Données en libre accès** : données d'identification des structures et données de description de l'offre de santé saisies manuellement par les structures, dès lors qu'il ne s'agit pas de données en accès restreint ou très restreint.
- **Données en accès restreint** : Données réservées aux professionnels, qui détaillent les ressources techniques et permettent une orientation plus précise du patient. Elles sont renseignées lorsqu'elles présentent un caractère discriminant entre structures de même nature.
- **Données en accès très restreint** : données de gestion de crise ou présentant un risque d'utilisation à des fins criminelles.

Niveau de confidentialité	Offre des établissements sanitaires et des structures de ville	Offre des établissements médico-sociaux et des structures de coordination
Données en accès libre	Identification de la structure Activités opérationnelles Mode de prise en charge Patientèle Adresse Horaires Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard) Nombre de lits/places installés	Identification de la structure Activités opérationnelles Mode de prise en charge Patientèle Adresse Horaires Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard) Nombre de lits/places installés Actes spécifiques Spécialisation de Prise en Charge Compétences ressources
Données en accès restreint non diffusées au public	Actes spécifiques Équipements spécifiques Spécialisation de Prise en Charge Compétences ressources Contacts et Télécommunications restreints Capacité d'accueil (disponibilité en lits) Professionnel hors mode d'exercice libéral	Équipements spécifiques Contacts et Télécommunications restreints Capacité d'accueil (disponibilité en places) Professionnel hors mode d'exercice libéral
Données en accès très restreint	Contacts et Télécommunications très restreints Zone de poser Unités sensibles Niveau recours ORSAN, capacité Crise T0, capacité Crise T60	Contacts et Télécommunications très restreints

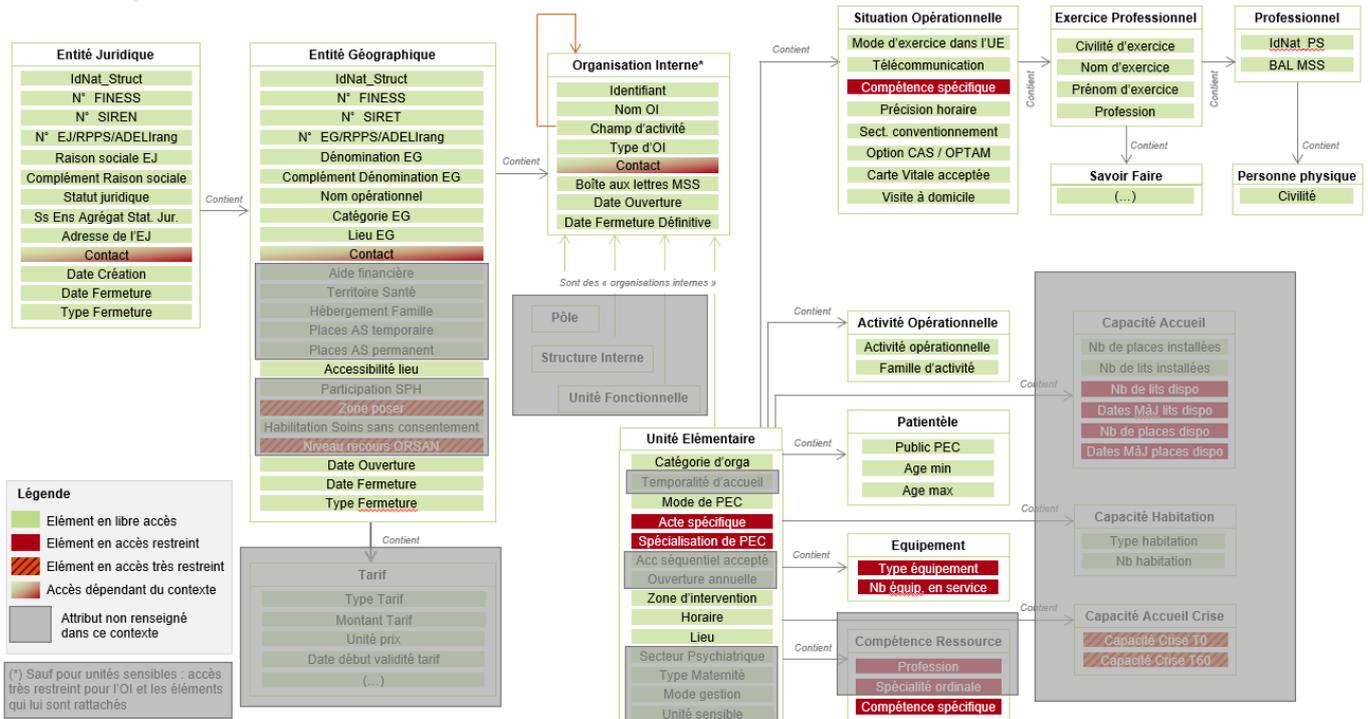
## Niveau de confidentialité des données pour les établissements sanitaires et les structures de ville (hors cabinet)

### Modèle d'exposition V2.4 – Offre des ES et structures de ville (hors cabinet)



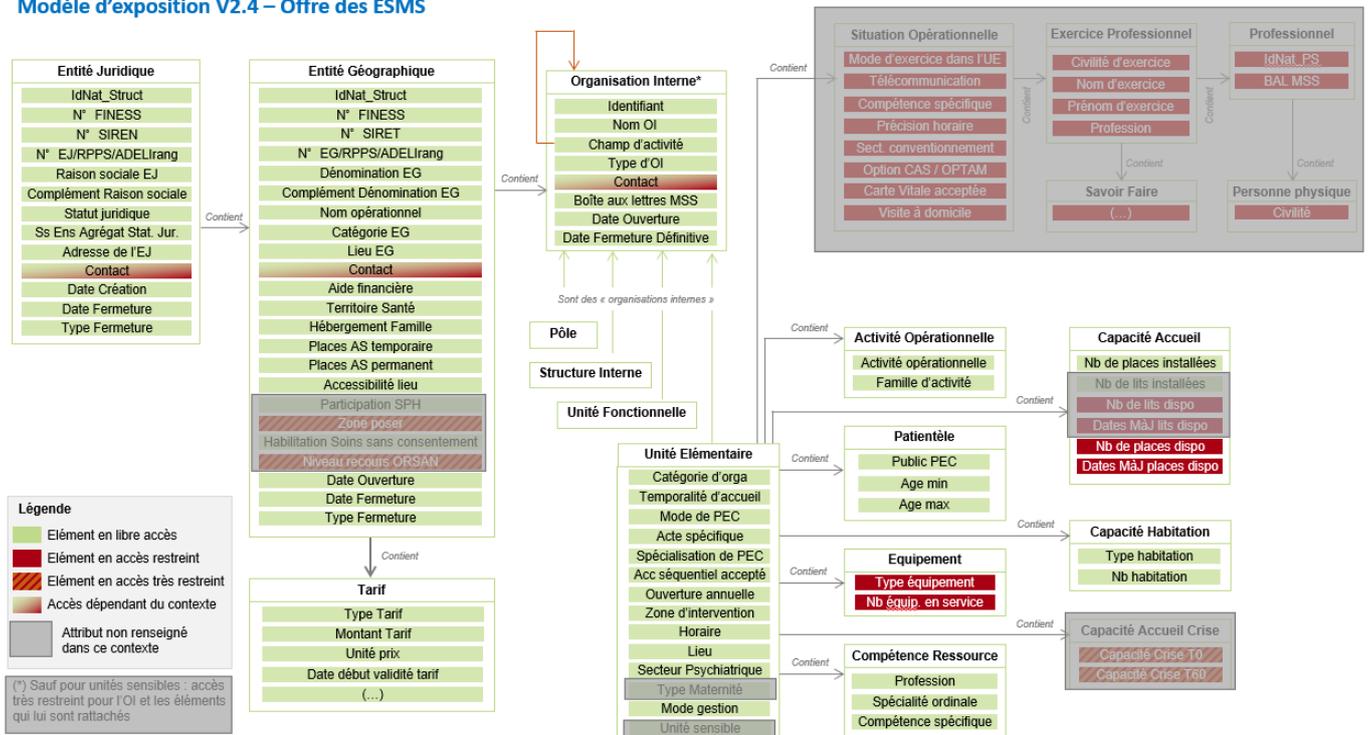
## Niveau de confidentialité des données pour les cabinets de ville

### Modèle d'exposition V2.4 – Offre des cabinets de ville



## Niveau de confidentialité des données pour les établissements Médico-sociaux et les structures de coordination

### Modèle d'exposition V2.4 – Offre des ESMS



Les définitions des attributs présentés dans ces schémas sont à retrouver dans le modèle d'exposition [Réf. 3]

### Cas des données de contact

Les données de contacts sont spécifiées par les classes « Contact » et « Télécommunications », cf. document « Programme ROR – Modèle d'exposition » [Réf. 3].

La classe Contact regroupe les attributs suivants :

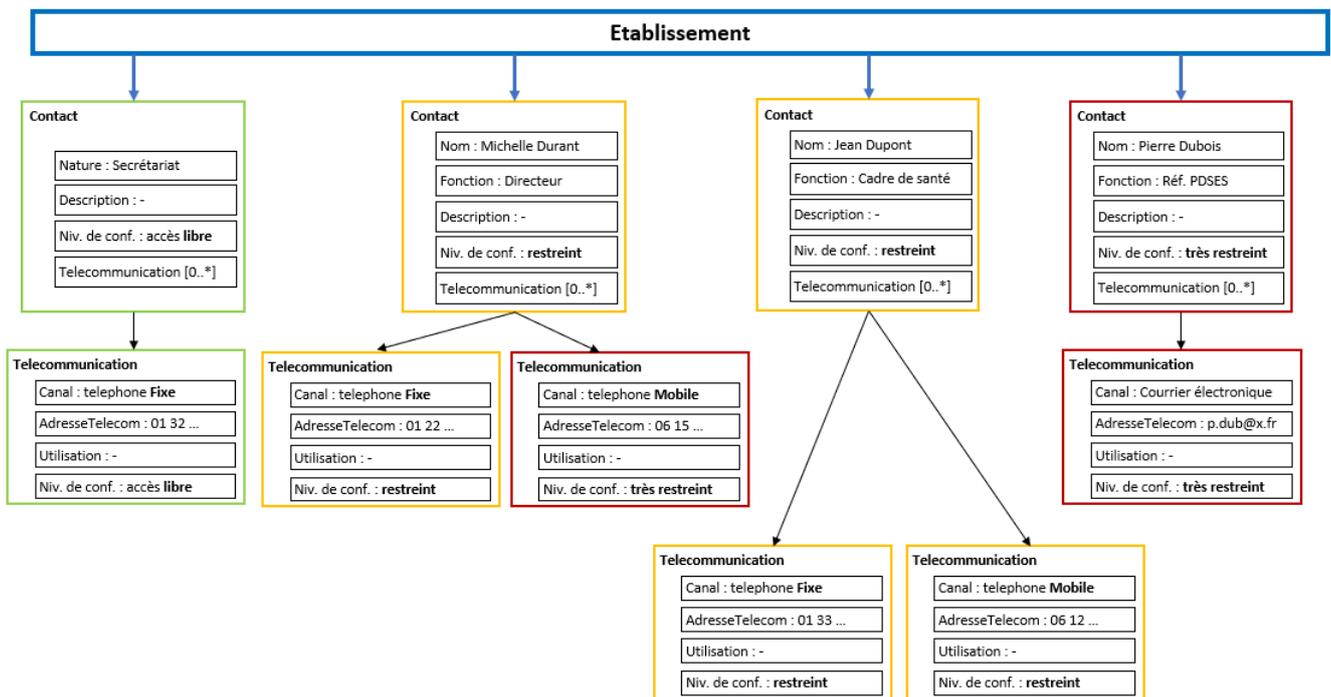
- **nom** (nom d'une personne, d'un service, ...) : texte libre, associé à une **fonctionContact** selon la nomenclature TRE\_251 **fonctionContact** (Exemples : Directeur, médecin coordonnateur, chef de service, ...), pour les contacts nominatifs,
- ou **natureContact** selon la nomenclature TRE\_287 **NatureContact** (Exemples : Accueil, prise de rendez-vous, Alerte H24, ...), pour les contacts non nominatifs,
- description (renseignement facultatif) : texte libre,
- niveau de confidentialité : trois niveaux de confidentialité sont associés aux données de contact :
  - Accès libre : les informations peuvent être communiquées au public,
  - restreint et très restreint : ces deux niveaux permettent de catégoriser les accès en fonction des rôles métiers des utilisateurs.
- Télécommunication (autant d'attributs télécommunication que de besoins) : adresse(s) de télécommunication du contact (numéro de téléphone, adresse de messagerie, URL, ...). Un attribut « niveau de confidentialité » est aussi associé à la classe Télécommunication.

Le niveau de confidentialité est déterminé par le responsable d'offre qui alimente le ROR (établissement de santé, établissement médico-social, professionnel de santé en exercice libéral).

Lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel, le responsable d'offre doit s'assurer du consentement de la personne concernée à l'enregistrement des données dans le ROR en l'informant du niveau de confidentialité associé.

Le niveau de confidentialité de la classe télécommunication peut être rendu plus strict que le niveau de restriction de la classe contact.

### Exemple



### Cas des unités sensibles

Les unités sensibles sont spécifiées dans l'attribut « unité sensible » de la classe « Unité Élémentaire » (cf. document « Programme ROR – Modèle d'exposition » [Réf. 3]).

Les unités sensibles sont :

- UHSI (Unité hospitalière sécurisée interrégionale pour la prise en charge des détenus);
- UFDH (Unité fixe de décontamination hospitalière - Nucléaire, Radiologique, Bactériologique ou Chimique) auxquelles sont associés les actes spécifiques suivants :
  - décontamination bactériologique (NRBC),
  - décontamination chimique (NRBC),
  - décontamination patient irradié ou radio contaminé (NRBC).

## LES PROFILS D'ACCES AUX DONNEES DU ROR

### Quatre profils d'accès aux données du ROR

Les profils d'accès aux données du ROR sont utilisés lors de la consultation des données du ROR et dans les services numériques pour exposer les données en libre accès, en accès restreint et très restreint aux utilisateurs en fonction de leurs droits.

Quatre profils d'accès ont été définis :

- Profil 0 – Accès aux données en libre accès
- Profil 1 – Accès à toutes les données
- Profil 2 – Accès à toutes les données, hors données en accès très restreint
- Profil 3 –
  - Données de l'offre de santé médico-sociale : Accès à toutes les données, hors données en accès très restreint,
  - Données de l'offre de santé sanitaire (établissements sanitaires et offre de ville) : accès aux données en libre accès.

	Données en accès libre	Données en accès restreint		Données en accès très restreint	
		Structures sanitaires	Structures médico-sociale et de coordination	Structures sanitaires	Structures médico-sociale et de coordination
<b>Profil 0</b>	x				
<b>Profil 1</b>	x	x	x	x	x
<b>Profil 2</b>	x	x	x		
<b>Profil 3</b>	x		x		

Le détail des données par profil est présenté en annexes 1.

### La matrice d'attribution des profils

Les profils d'accès aux données du ROR sont attribués aux services numériques ou aux utilisateurs de ces services en fonction de :

- De la profession des utilisateurs ;
- Du rôle des utilisateurs ou de la finalité du service numérique

La matrice ci-dessous présente le croisement entre ces deux notions qui permet l'attribution d'un profil au service numérique ou à l'utilisateur.

Profession/ Service numérique	Rôle utilisateurs	Profil 0	Profil 1	Profil 2	Profil 3
Médecins généralistes et spécialistes	Médecin régulateur ou urgentiste (y compris médecin libéral en situation de régulation : SAS, PDSA...)		X		
	PS en Centre antipoison et toxicovigilance		X		
Professions référencées au code de la santé publique (y compris médecins généralistes et spécialistes)	Professionnel de santé exerçant en situation d'urgence ou de crise sanitaire		X		
	Professionnel de santé exerçant en DAC (médecin, psychologue, infirmier, ...)			X	
	Professionnel de Santé (autre situation d'exercice que les lignes précédentes)			X	
Professions non référencées au code de la santé publique et intervenant dans le secteur sanitaire et médico-social	Agent ou professionnel non référencé au CSP exerçant en situation d'urgence ou de crise sanitaire (ARM, Cellule de crise, CORRUSS...)		X		
	Tout professionnel en charge de la coordination de parcours (notamment DAC)			X	
	Travailleur social en établissement de santé			X	
	Autre professionnel du secteur sanitaire ou MS (tout autre cas de figure que les lignes précédentes)				X
Professions en charge du pilotage de l'offre (institutions, agences)	Agent en charge du pilotage de l'offre			X	
Public		X			

Profession/ Service numérique	Rôle utilisateurs	Profil 0	Profil 1	Profil 2	Profil 3
Automate	Régulation soins non programmés		X		
Automate	Orientation sanitaire et médico-sociale			X	
Automate	Orientation médico-sociale				X
Automate	Coordination sanitaire et médico-sociale			X	
Automate	Coordination médico-sociale				X
Automate	Information grand public	X			
Automate	Gestion de crise		X		
Automate	Gestion de l'offre sanitaire et médico-sociale			X	
Automate	Gestion de l'offre médico-sociale				X

## Annexe 1 : détail des données par profil

Légende :

Donnée accessible

Donnée non accessible

### Profil 0 :

Niveau de confidentialité	Offre des établissements sanitaires et des structures de ville	Offre des établissements médico-sociaux et des structures de coordination
Données en accès libre	Identification de la structure Activités opérationnelles Mode de prise en charge Patientèle Adresse Horaires Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard) Nombre de lits/places installés	Identification de la structure Activités opérationnelles Mode de prise en charge Patientèle Adresse Horaires Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard) Nombre de lits/places installés Actes spécifiques Spécialisation de Prise en Charge Compétences ressources
Données en accès restreint non diffusées au public	Actes spécifiques Équipements spécifiques Spécialisation de Prise en Charge Compétences ressources Contacts et Télécommunications restreints Capacité d'accueil (disponibilité en lits) Professionnel hors mode d'exercice libéral	Équipements spécifiques Contacts et Télécommunications restreints Capacité d'accueil (disponibilité en places) Professionnel hors mode d'exercice libéral
Données en accès très restreint	Contacts et Télécommunications très restreints Zone de poser Unités sensibles Niveau recours ORSAN, capacité Crise T0, capacité Crise T60	Contacts et Télécommunications très restreints

## Profil 1 :

Niveau de confidentialité	Offre des établissements sanitaires et des structures de ville	Offre des établissements médico-sociaux et des structures de coordination
Données en accès libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> <li>Actes spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> </ul>
Données en accès restreint non diffusées au public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actes spécifiques</li> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en lits)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en places)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>
Données en accès très restreint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> <li>Zone de poser</li> <li>Unités sensibles</li> <li>Niveau recours ORSAN, capacité Crise T0, capacité Crise T60</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> </ul>

## Profil 2 :

Niveau de confidentialité	Offre des établissements sanitaires et des structures de ville	Offre des établissements médico-sociaux et des structures de coordination
Données en accès libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> <li>Actes spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> </ul>
Données en accès restreint non diffusées au public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actes spécifiques</li> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en lits)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en places)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>
Données en accès très restreint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> <li>Zone de poser</li> <li>Unités sensibles</li> <li>Niveau recours ORSAN, capacité Crise T0, capacité Crise T60</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> </ul>

### Profil 3 :

Niveau de confidentialité	Offre des établissements sanitaires et des structures de ville	Offre des établissements médico-sociaux et des structures de coordination
Données en accès libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification de la structure</li> <li>Activités opérationnelles</li> <li>Mode de prise en charge</li> <li>Patientèle</li> <li>Adresse</li> <li>Horaires</li> <li>Contact en accès libre (accueil, prise de rendez-vous, standard)</li> <li>Nombre de lits/places installés</li> <li>Actes spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> </ul>
Données en accès restreint non diffusées au public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actes spécifiques</li> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Spécialisation de Prise en Charge</li> <li>Compétences ressources</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en lits)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements spécifiques</li> <li>Contacts et Télécommunications restreints</li> <li>Capacité d'accueil (disponibilité en places)</li> <li>Professionnel hors mode d'exercice libéral</li> </ul>
Données en accès très restreint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> <li>Zone de poser</li> <li>Unités sensibles</li> <li>Niveau recours ORSAN, capacité Crise T0, capacité Crise T60</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacts et Télécommunications très restreints</li> </ul>